

COLLOQUE SUR « ACCESSIBILITE = PROBLEME »

Compte rendu du Colloque

organisé par l'asbl PLAIN-PIED, le 10 novembre 2011, à Namur

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
PRÉSENTATION DES INTERVENANTS	4
DÉBAT AVEC LES TÉMOINS POSITIFS :	
- Souci plus présent	5
- Surcoût	
- Créativité des concepteurs	
- Clarté des textes juridiques	6
- Conseil des associations spécialisées	
- Sensibilisation nécessaire des architectes	
- Vision de l'entrepreneur	7
- Vision de la banque	
- Vision et évaluation de l'évolution par les services publics	8
- Implication des usagers	9
- Avantage éthique	
- Certification	
- Bonnes pratiques des grands donneurs d'ordre	10
- Chiffrer le surcoût	11
- Sensibiliser, généraliser	
- Intervenir en amont et quantifier l'accessibilité	12
Conclusion du débat avec les témoins positifs	13
ÉLARGISSEMENT DU DÉBAT AU PUBLIC	14
CONCLUSION GÉNÉRALE	17

INTRODUCTION

par Xavier ANCIAUX – Administrateur délégué de l'asbl Plain-Pied

« Je tiens à vous remercier tous d'être venus tant les témoins que les observateurs, tous ceux qui ont pris sur leur temps de travail pour venir expliquer ici les bonnes pratiques, les bonnes initiatives mais aussi participer à une **réflexion sur l'amélioration**. Je remercie également l'AWIPH qui nous permet de réaliser cette sensibilisation et de prodiguer nos conseils tout au long de l'année. Je tiens bien sûr à remercier toute mon équipe, sans qui ce travail ne serait pas possible.

Au cours des 90 premières minutes, nous allons écouter les témoins, comment on réalise l'accessibilité, comme on l'améliore, comment on lance des initiatives. Nous aurons ensuite un large débat.

L'ACCESSIBILITE = PROBLEME ?

Nous avons voulu ce titre un peu provocateur, un peu négatif pour attirer l'attention sur le changement de paradigme dans le secteur de l'accessibilité, en se focalisant sur les bonnes pratiques. Plain-pied a fêté ses dix ans cette année et **nous pouvons mettre en évidence des bonnes pratiques, des services, des bureaux, des communes qui améliorent l'accessibilité**, ce que révèle la disposition de la salle avec les bonnes pratiques au centre pour essayer de changer, d'évoluer.

Les questions que nous souhaitons poser aux témoins positifs est si l'accessibilité peut être belle, efficace, rentable ? Que faudrait-il pour valoriser les pratiques, la quantité de bâtiments ou d'espaces accessibles ? Pourquoi les architectes, les maîtres d'œuvre, les entrepreneurs ne dessinent pas d'une manière innée des lieux accessibles ? Quelle collaboration pouvons-nous promouvoir ? Nous sommes du monde associatif et, ici, avec GAMAH avec qui nous avons préparé ce colloque, quelle collaboration pouvons-nous enrichir en vue d'améliorer notre relation ?

Je passe la parole à **Carl DEFOY** que je remercie d'avoir accepté d'animer ce débat. »

Carl DEFOY – Journaliste et animateur du débat

pose les questions aux différents intervenants, témoins positifs, invités à la table centrale. Ils proviennent de l'administration – communale et régionale -, du secteur privé – notamment, bancaire – qui souhaite promouvoir l'accessibilité, du secteur professionnel – architectes, promoteurs et entrepreneurs.

« Xavier ayant fait l'ensemble de la présentation de la journée, nous allons passer immédiatement aux acteurs qui mettent en forme les règles ou les bonnes pratiques de l'accessibilité, sans la voir comme une charge mais comme un éventail de solutions ou d'opportunités d'élargir leur accueil au plus grand nombre, et qui consentent des investissements pour permettre aux personnes handicapées de prendre elles-mêmes leur vie en main plus facilement. Ce sont, donc, à ce titre, des témoins positifs.

Je les regroupe par affinités, par professions :

- **Madame Anne PIRARD** : Conseillère en aménagement du territoire à la ville de Spa, qui gère les demandes de permis d'urbanisme. Vous prenez conseil auprès d'associations comme le GAMAH en matière d'accessibilité.
- **Monsieur BLOMME** : Responsable de l'urbanisme à la ville de Gembloux avec le même souci, intérêt pour l'accessibilité, intégrée dans votre réflexion de manière systématique, avec les conseils que vous prenez chez Plain-Pied, entre autres.
- **Madame DU BUS DE WARNAFFE** : SPW, Service public de Wallonie, travaille auprès du fonctionnaire délégué du Brabant Wallon. Vous êtes attentive aux questions que nous traitons aujourd'hui car vous êtes amenée à réagir sur différents dossiers en exerçant la sanction mais aussi en faisant passer le conseil pour progresser.
- **Monsieur CRUYSMANS** : JCX Immo, engagé dans le projet Bella Vita Waterloo, un projet intergénérationnel qui associe plusieurs centaines de logements, une maison de repos, une maison de soins et une résidence, un projet intergénérationnel, donc, susceptible de s'intéresser à l'accessibilité.
- **Madame ROOSEN** : Professeur à la faculté d'architecture de Liège qui prend part aux concours sur l'accessibilité organisés par la ville de Liège. Vos étudiants sont au moins une fois au cours de leur cursus sensibilisés aux problèmes d'accessibilité et il est vrai qu'ils sont des acteurs fort importants.
- **Madame VANLANGENHOVE** : Project Coordinator Study chez BNP Paribas – Fortis et en cette qualité, vous avez un œil attentif sur l'accessibilité des personnes valides ou non aux services que vos agences bancaires mettent à la disposition, et vous entretenez une collaboration avec Plain-Pied.
- **Madame Céline DE BUEGER** : Vous exercez également les mêmes fonctions mais plus sur le terrain.
- **Monsieur Bruno MERNIER** : Gestionnaire de projets pour la société Thomas & Piron, engagé récemment dans projet de concours organisé par la ville de Jambes, dans le cadre duquel l'accessibilité sera importante. Vous nous direz comment vous respectez les normes, voire allez au-delà du simple respect.
- **Monsieur CEYSSENS** : Représente Samyn and Partners, qui collabore régulièrement avec Plain-Pied et qui fera partie prochainement du Conseil d'administration de l'asbl. Vous travaillez sur des projets de construction, vous êtes responsable des expertises et l'accessibilité est un maître mot dans les réalisations auxquelles vous participez.
- **Madame BROEDERS** : Directrice de l'association flamande Enter. Vous déclarez : « Nous ne restons pas éternellement en forme et les bâtisseurs ne réfléchissent malheureusement pas

Colloque sur « Accessibilité = problème ? »

toujours aussi loin. » Voilà pourquoi vous les sensibilisez. Vous apporterez l'expertise flamande dont on peut sans doute aussi tirer profit ici.

Interventions des témoins positifs en réponse aux questions posées par M. Defoy :

« Le souci d'accessibilité n'a pas toujours été présent – dans les règles, dans les mentalités – bien qu'il y ait toujours eu un besoin. Pourquoi ce besoin était-il auparavant ignoré ou partiellement pris en compte ? »

Madame Du Bus :

« Le CWATUP a serré la vis. Les normes mises en vigueur ont été sensiblement élargies au fil des dernières années. »

« Le surcoût était-il le motif de blocage ? »

Monsieur Cruysmans :

« **Je ne crois pas que c'était une question de budget mais plus de conscience.** La législation s'est développée. En Flandre, la législation est plus avancée que chez nous. Tout bâtiment public doit faire l'objet d'un audit lors de l'introduction du permis. La dernière fois que j'ai soumis un permis, j'ai eu cinquante remarques. C'était pour un home. On est donc au-delà de la conscientisation, on est forcé de se soumettre à ces contraintes. C'est une dimension qui néanmoins a toujours été travaillée. Pensons aux ascenseurs pour personnes à mobilité réduite (PMR). Cette dimension a toujours été présente mais peut-être pas autant que maintenant. Cette prise en considération a une influence sur les budgets mais difficile à estimer. Des couloirs plus larges, des toilettes plus spacieuses, etc. coûtent. Au niveau des mesures en cas d'incendie, elles n'intégraient pas cette dimension mais c'est chose faite depuis 1994. Je suis engagé dans une construction qui devrait être louée par Bruxelles-Environnement dans laquelle les PMR n'ont pas accès aux sorties prévues en cas d'incendie. J'ai un problème et j'ai demandé l'aide de Plain-Pied. **L'accessibilité est donc une préoccupation de plus en plus présente.** »

« Difficile de répondre au cahier des charges, voire d'aller au-delà parce que la législation évolue.

En Flandre, comment êtes-vous organisés ? La législation est-elle contraignante, précise ou laisse-t-elle une certaine part à l'imagination des concepteurs pour répondre concrètement aux problèmes ? »

Madame Broeders :

« Nous avons une nouvelle législation depuis 2010 mais qui se limite aux structures des bâtiments. Or, il y a bien d'autres choses à prendre en compte : les couleurs, certains détails... Nous avons produit un manuel de l'accessibilité qui est publié en ligne. Il reprend la législation et y sont expliquées les directives. Un article de cette législation prévoit que **lorsqu'une autre solution peut être apportée, fruit d'une plus grande créativité que la législation, elle peut être mise en œuvre.** La législation est donc un instrument. Nous avons également produit un livre pour la construction de maisons d'accueil de personnes âgées mais uniquement axé sur **l'inspiration** et non sur la législation.

Colloque sur « Accessibilité = problème ? »

Nous avons besoin de la créativité des architectes et de leur expliquer que l'accessibilité n'est pas une notion étroite mais très large. Elle s'applique aux personnes âgées, à la valorisation de la sécurité... C'est important pour ne pas réduire l'accessibilité aux personnes handicapées. Le terme a d'ailleurs été modifié, on parle aujourd'hui de 'universal design' ».

« Madame Pirard, ce prescrit, les textes légaux sont-ils clairs, limpides ? Y a-t-il un crible que vous puissiez appliquer à une proposition pour l'évaluer ? »

Madame Pirard :

« Les textes sont clairs. Ils sont techniques et donc, pas très difficiles à lire. Nous ne faisons pas ce travail sur l'accessibilité nous-mêmes. Nous faisons appel à GAMAH et nous le faisons comme nous ferions appel au service des pompiers en cas d'incendie. **Nous sollicitons un avis extérieur et nous estimons que c'est intéressant. Vous posez la question de la faible conscientisation ?** J'ai l'impression qu'il y a beaucoup **d'ignorance**. Si dans un projet, nous nous proposons d'améliorer l'accessibilité, nous nous rendons compte que nous aurons sans doute un ascenseur conforme aux dimensions mais la porte qui permet l'accès à l'ascenseur ne sera pas nécessairement prise en considération et, par conséquent, il n'y aura pas d'accessibilité à l'ascenseur. Il y a donc bien une méconnaissance. Vous posez également la question du **surcoût**. Oui, tant pour l'auteur que pour le promoteur du projet. Mais les changements à effectuer a posteriori coûtent plus cher qu'une **bonne conception de départ**. Il faudrait donc agir au niveau de l'avant-projet. »

« M. Blomme, la ville de Gembloux n'est pas une commune rurale. Vous avez la possibilité de traiter une partie du projet et vous sous-traitez également le conseil à d'autres ? »

Monsieur Blomme :

« Oui, nous fonctionnons assez bien comme l'a décrit Madame Pirard. Nous exigeons des avis très complets et sur base de ces avis, nous émettons un permis. **Nous refusons d'établir des permis conditionnels** car nous nous sommes rendu compte que les auteurs de projets avaient tendance à ne pas respecter. »

« Le crible est donc fixé par le conseil des associations spécialisées ? »

Monsieur Blomme : « L'avis de Plain-Pied doit être tout à fait favorable. »

« Les architectes viennent d'être remis en cause dans l'élaboration des plans ? Les architectes et les maîtres d'ouvrage ?

Y a-t-il une sensibilisation importante lors de leur formation universitaire ? »

Madame Roosen :

« **Ce qui sensibilise n'est pas le contact avec des normes mais avec des personnes.** Ce contact avec des personnes enclenche le tissage de réseaux. En rencontrant des personnes, les architectes découvrent de nouvelles notions d'espace qu'ils n'ont pas. **Nous essayons ensuite que les architectes conçoivent les espaces très en amont, non comme des normes à respecter mais comme un espace qui intègre l'accessibilité. La créativité est invitée à s'exprimer dès le départ.** Pas de placage donc d'éléments additionnels mais intégration dès le début de la conception. Les étudiants qui ensuite en font le sujet de leur mémoire sont ceux qui ont dans leur entourage des personnes qui ont des difficultés et, dans ce cadre des mémoires, on peut vraiment approfondir. »

Colloque sur « Accessibilité = problème ? »

« Quand vous évoquez les problèmes d'accessibilité, les envisagez-vous sous l'angle classique de l'accessibilité des PMR ? Ou allez-vous plus loin ? La maman avec son landau connaît également des problèmes d'accessibilité. Avez-vous cette réflexion générale ? »

Madame Roosen : « Notre souhait est d'intégrer l'accessibilité pour tout le monde et d'emblée. »

« Je me tourne vers les entrepreneurs.

Au départ, n'avions-nous pas des idées un peu fausses ?

Avait-on une vision correcte ou était-elle trop cantonnée à certains champs d'activité, pas assez élargie à l'ensemble d'un immeuble, ou d'un espace public ? »

Monsieur Cruysmans :

« **La problématique de la PMR est une question de sensibilité.** On l'a abordée dans le cadre d'un projet bien défini qui tendait à permettre à des personnes âgées de vivre le plus longtemps possible dans leur habitation. Nous avons donc dû nous sensibiliser. C'est compliqué parce que l'architecte n'est pas nécessairement sensibilisé. Il a tellement de tâches et de points d'attention qu'il ne peut englober toutes les dimensions. La ligne de conduite doit être marquée dès le départ, par le promoteur pour être certain que l'accessibilité soit intégrée. Si la législation est claire, encore faut-il l'intégrer dans un paysage, dans un bâtiment qui peut être classé, mal conçu à la base... La problématique budgétaire ne peut être négligée. **Même s'il y a intégration depuis le départ, un surcoût est généré.** L'accessibilité est obligatoire dans tous les bâtiments publics mais pas dans les maisons individuelles. La personne handicapée se retrouve souvent bloquée avant d'avoir franchi sa porte d'entrée. **Il faut une réflexion pour accepter cette dimension et la budgétiser. Si une maison ne doit pas être entièrement accessible, elle doit être adaptable. On peut anticiper.** Si la personne appelée à occuper la maison peut avoir un jour un problème, sa maison devrait être conçue pour être facilement adaptable. C'est **l'habitat qui est qualifié d' « universel » qui intègre le handicap présent ou à venir.** On anticipe donc. »

Monsieur Mernier :

« Depuis 10 ans, je développe des projets chez Thomas & Piron. Il y a dix ans, l'intégration des normes PMR n'était pas la priorité dans nos cahiers de charges élaborés pour nos architectes. Au fur et à mesure de l'évolution de nos projets et de notre expérience, nous ne voulons plus de problèmes d'accessibilité qui peuvent nous rendre difficile l'accès au permis. Le sentiment est que **cette évolution s'est faite dans les entreprises et dans les administrations.** »

Monsieur Blomme :

« Nous avons les **articles 414 et 415** qui se sont fait connaître au fil du temps. »

« Les banques, comme Fortis -Paribas, ont réfléchi à cette dimension. Pourquoi ? Y a-t-il eu une demande de votre clientèle, une protestation ?

Est-ce une démarche volontaire ? »

Madame Vanlangenhove :

« Notre réflexion est plus large. **Cette problématique s'inscrit dans la réflexion sur la non-discrimination à l'embauche. La diversité a donc été mise à l'honneur et l'accessibilité a pris sa place dans ce cadre.** Nous avons développé des projets d'accessibilité. Nous avons l'ambition d'aménager le plus grand nombre d'agences. »

Colloque sur « Accessibilité = problème ? »

« Vous avez pris les normes maximales de la Wallonie, de la Flandre, de Bruxelles pour les intégrer ? »

« Nous sommes une institution nationale qui ne travaille pas avec des normes différentes mais nous avons choisi trois régions, nous en avons identifié les normes les plus contraignantes et les avons adoptées. Nous travaillons donc avec nos architectes et avec Plain-Pied sur l'accès à la banque : stationner, entrer, circuler... Chaque projet est soumis à leur analyse. Nous nous concentrons sur les agences qui ont un potentiel. »

« Madame Du Bus, les services publics de Wallonie voient-ils une évolution, une différence dans les plans ? Va-t-on vers un mieux ? »

Madame Du Bus :

« Oui, **on va vers un mieux**. Mais sur les plans qui me sont soumis, je ne vois nécessairement la hauteur à laquelle sera placé l'évier... Nous avons des délais trop courts que pour consulter GAMAH ou Plain-Pied. »

« Lorsque vous constatez une situation non conforme, vous renvoyez le dossier en exigeant l'application de la législation ? »

Madame Du Bus : « Le permis est délivré en fonction des droits civiques des tiers, notamment prévus aux articles 414 et 415. »

« Que faut-il pour faire avancer les choses ? Le politique doit-il être plus ferme ?

Les administrations doivent-elles appliquer les règlements sensu stricto ou avec créativité ?

Que faut-il pour que la situation évolue vers un mieux ? »

Madame Du Bus : « Il faut **conscientiser les architectes**. Le maître d'ouvrage n'est pas censé être au courant. Il paie un expert – son architecte – pour qu'il respecte les normes en vigueur quelles qu'elles soient. L'association Plain-Pied a d'ailleurs envoyé à la plupart des bureaux d'architectes son dépliant sur les normes d'application aux musées, etc. Il est regrettable que les architectes ne mettent pas en œuvre tout cet éventail de possibilités et prescrits. »

« Malgré cette sensibilisation, je me souviens de la protestation de Plain-Pied, face au bâtiment du FOREM.

Comment se fait-il que de telles constructions soient autorisées ? »

Madame Pirard :

« Il y a des délais, des pressions... D'où trop souvent on opte pour la solution de facilité, à savoir inscrire dans le permis '*Devra respecter les articles 414 et 415*'. On se donne ainsi bonne conscience en sachant que ce ne sera pas fait alors que **le bénéfice est général**. Lorsque vous rentrez les bras chargés de vos courses, vous appréciez un passage de porte facilité. Il y a un problème de conscience. »

Monsieur Ceysens :

« **La population vieillit**. Nos parents ont une longévité plus importante que les générations qui les ont précédés. **Les problèmes d'accessibilité ne peuvent être dissociés d'autres problématiques de durabilité énergétique et d'accessibilité.** »

Colloque sur « Accessibilité = problème ? »

« Madame Broeders, va-t-on jusqu'à demander à des usagers de contribuer à l'amélioration des plans ?

La démarche va-t-elle jusqu'au premier intéressé ou reste-t-on au niveau d'études qui tout en étant qualifiées ne sont pas en prise avec la réalité des personnes ? »

Madame Broeders :

« En Flandre, nous avons une **méthode ouverte de coordination**. C'est une méthode européenne. **Tous les ministres en Flandre doivent préparer un plan d'accessibilité et en prévoir le budget.** Chaque secteur (culture, sports...) doit prévoir un plan assorti d'instruments. Les procédures sont donc intégrées et ne sont pas imposées de l'extérieur. Nous avons également besoin de données chiffrées. **Pour les bâtiments existants en Flandre, nous avons une banque de données sur leur degré d'accessibilité. Nous avons élaboré des données statistiques et sur cette base, nous planifions des améliorations à 5 ans, à 10 ans...dans un horizon temporel.** On parle d'accessibilité mais lorsque nous avons proposé une étude sur l'accessibilité des centres culturels en Flandre, la ministre s'en est étonnée. Aucun de ces centres ne s'est avéré parfaitement accessible. **Il est donc important de disposer de données chiffrées pour quantifier les projets et pouvoir en mesurer la réalisation. Il faut également développer des indicateurs politiques.**

« Tire-t-on un bénéfice particulier du bâti accessible ?

Outre les avantages particuliers et éthiques, y en a-t-il d'autres ? »

Monsieur Cruysmans :

« C'est effectivement une **question éthique**. On parle beaucoup de développement durable. C'est une évolution inéluctable. Le durable englobe le social, l'humain. **Il faut remettre l'humain au centre du projet.** Le promoteur doit comprendre qu'il doit vendre un lieu de vie. La réflexion est donc indispensable. **Tout comme nous avons le certificat PEB pour la certification et classification environnementale, les personnes vont demander des maisons évolutives, adaptables à un handicap** qui pourrait intervenir dans la vie de la personne. »

« Une certification peut-elle être un argument de vente qui justifie l'investissement de l'entrepreneur dans du logement accessible ? »

Monsieur Mernier :

« Oui, je pensais plus à **une attestation à fournir lors de l'émission du permis, une attestation qu'un organisme tel que Plain-Pied pourrait produire après avoir suivi l'évolution du projet.** Ce serait moins lourd qu'une certification ISO. Elle permettrait de s'ouvrir à un public plus large mais elle devrait s'appliquer à tous les promoteurs. »

« L'éthique est-il un argument vendeur, intéressant ? »

Monsieur Ceysens :

« Tout à fait, toutes les certifications attestent de l'importance prêtée à l'homme et donc, révèlent une éthique. »

Madame Vanlangenhove : « La clientèle a réagi positivement à l'intégration de l'accessibilité. »

Monsieur Ceysens :

« Oui, il y a un d'autres bénéfices. Lors d'une concession octroyée à Total, nous avons décidé, au niveau architectural, pour nous démarquer, de faire une construction durable et on s'est préoccupé

Colloque sur « Accessibilité = problème ? »

de l'accessibilité de cette station essence. Nous étions les premiers à **faire des stations essence accessibles, belles, agréables**, etc. Nous nous sommes démarqués, nous avons à l'époque gagné tous les projets que nous avons introduits et ensuite, tous les autres ont fait la même chose... »

Madame Broeders :

« **Que coûte l'inaccessibilité, la perte de la clientèle**, les efforts du personnel dans un bâtiment qui n'est pas accessible ? »

Madame De Bueger :

« **Ce n'est pas qu'un choix éthique, c'est une démarche économique et sociale** qui doit être complémentaire. Nous avons essayé de chiffrer ce qui pouvait être réalisé chaque année. Nous pouvons dire aujourd'hui quel est le nombre d'agences accessibles, quelle en sera l'augmentation dans un an, dans cinq ans, dans dix ans... Concrètement, lorsque nous réalisons une rénovation, cette dimension est intégrée. Où mettre la limite ? Telle est la difficulté dans la gestion de cette dimension. **Nous avons fait l'effort d'une véritable cartographie. Il nous reste à définir ce qu'est une agence accessible ? Est-ce une accessibilité pour le personnel ? Qu'en est-il des salles de coffres qui se trouvent toujours au sous-sol ?** Si nous voulions étendre ce concept aux toilettes, etc., ce serait ingérable. Mais nous essayons, même pour les rénovations en façades, d'introduire l'accessibilité. Nous nous imposons, par exemple, un ascenseur pour avoir accès à la salle des coffres. Je défendrais donc une approche plus créative. »

« **Il faut des précurseurs pour lancer une idée.**

Les grands donneurs d'ordre – les sociétés privées et les services publics – peuvent-ils induire un changement qui se généraliserait à d'autres secteurs ? »

Madame Roosen :

« **Ce qui est très motivant pour les architectes est de mettre en évidence les réalisations qui sont accessibles et qui sont valorisées par les professions qui les demandent.** Il y a des exemples qui peuvent avoir coûté cher mais qui font travailler l'imaginaire. **Tout ce qui a été proposé en termes de certification, etc. est très indiqué, mais il faudrait aussi tirer par le haut et donner de la publicité à des réalisations qui sont tout à fait des bonnes pratiques.** »

« **Les architectes pourraient avoir pour mission d'ouvrir les perspectives ?** »

Madame Roosen :

« Il y a **la pratique des concours qui est intéressante parce qu'elle met en rivalité, en émulation. Par contre, lors des concours, on ne peut pas avoir de contacts avec les usagers.** C'est une aberration lorsqu'on veut travailler l'accessibilité. En France, les architectes ont une formation de programmeurs. Ils analysent, dans le cadre de projets complexes, la programmation. »

Monsieur Ceysens :

« C'est une question de formation. Si elle commence à l'école, tout ira bien. C'est en voie de développement. Pour ceux qui sont déjà sortis, c'est à nous de les former. **Nous sommes parfois confrontés à des promoteurs purs et durs**, leur parler de PMR ne fait pas partie de leur schéma mental actuel. C'est un dialogue permanent mais pas toujours facile. **Ils ont toujours fait les mêmes bureaux et n'ont pas envie de s'ouvrir aux PMR.** »

Madame Du Bus :

Colloque sur « Accessibilité = problème ? »

« **L'article 449 prévoit des tarifs d'amendes** et le maître d'ouvrage peut être aussi sanctionné d'une amende qui peut aller de 250 € à 25.000 €. Mais en Brabant Wallon, je n'ai jamais dressé de procès-verbal pour inaccessibilité. **Je préfère que le budget de 25.000 € serve à l'aménagement qui aurait dû être fait au départ. Je préfère un effet positif à la sanction.** Il faudrait sans doute conscientiser également les maîtres d'ouvrage lors de la conception, conjointement avec l'architecte et l'entrepreneur. Ils peuvent être solidaires d'une amende de 25.000 €. »

Monsieur Mernier :

« N'oublions pas **la concurrence sur le terrain. Le promoteur qui tient compte des normes PMR sera plus cher que celui qui ne le fait pas.** Il prévoira de grands locaux pour les poussettes, les vélos... et perdra 30 à 40 m² vendables, soit quelque 100.000 € en moyenne. L'ensemble des acteurs doit être conscient et sensibilisé. »

« **On parle beaucoup de ces budgets. Avez-vous un référentiel à proposer pour le surcoût ? Peut-on ainsi dédramatiser ?** »

Monsieur Cruysmans : « Nous n'avons pas de chiffres mais il y a un **surcoût qui doit être de l'ordre de 1, 2 ou 3%.** »

Madame Roosen : « Pour un logement adaptable, le surcoût de 1 à 2%. »

Monsieur Cruysmans : « Les exigences sont de plus en plus importantes. Le logement doit être passif, il doit être adaptable... »

Monsieur Mernier : « **Un appartement deux chambres devient – rendu accessible – un appartement une chambre.** Pour le client final, c'est un surcoût relativement important. »

Monsieur Ceysens :

« Dans les années 50 et 60, on faisait des logements sociaux avec des couloirs les plus étroits possibles pour multiplier les espaces habitables. Aujourd'hui, il faut rendre tout cela accessible. **Les surfaces nécessaires sont donc nettement plus importantes qu'avant.** »

Madame Broeders :

« Aujourd'hui, lorsqu'on construit des logements sociaux, on devrait **penser à des quartiers adaptables, évolutifs,** comme cela se fait en Norvège, avec différentes potentialités d'aménagement. »

« **Que faut-il pour généraliser le changement ?**

Plus de sanctions, des incitants, des lois améliorées ?

Envoyer la revue Plain-pied à tous ?

Quelles sont les façons pour généraliser la démarche vers l'accessibilité ? »

Madame Pirard :

« **C'est une question de sensibilisation. La fonction que j'occupe à la commune de Spa n'existait pas avant.** L'agent qui gérait l'urbanisme auparavant n'avait pas ma formation, c'était un agent administratif. Actuellement, les personnes responsables de l'aménagement du territoire dans les communes sont aussi des personnes techniciennes qui peuvent donner des renseignements en amont. Depuis que je travaille pour la commune, beaucoup plus d'architectes viennent y demander le cahier des charges avant d'entamer un dossier. Je peux les renseigner sur les législations à

Colloque sur « Accessibilité = problème ? »

respecter et leur demander de produire un avant-projet. **Je remarque une tendance à une plus grande consultation. »**

Monsieur Blomme :

« Avant, les architectes ne s'intéressaient qu'au respect des normes. **Petit à petit, nous avons promu une prise de conscience de l'importance de l'accessibilité des PMR et de l'efficacité énergétique. Nous travaillons avec Plain-Pied.** Nous y envoyons les promoteurs pour réaliser une analyse avant l'aboutissement du projet. »

« On a évoqué la législation. On y revient.

Les normes actuelles pourraient gagner en efficacité si elles ciblait en amont les problèmes.

Peut-on penser à un socle commun, une obligation de réfléchir sur chaque projet pour parvenir, par exemple, à un niveau d'accessibilité quantifiable ? »

Madame Vanlangenhove :

« On déjà pensé **se voir entre banques pour argumenter** certains programmes d'investissement. »

Madame De Bueger :

« Ne conviendrait-il pas de **proposer une limite** lors de la soumission d'un dossier ? Une transformation coûte cher. Pour une rampe, un ascenseur, il faut compter un investissement de 40.000 à 70.000 €. Cela peut représenter 25% d'un budget de transformation, rénovation. On ne peut pas tout faire. Il faut limiter ou échelonner dans le temps. Et pourtant, un tel investissement supplémentaire est une initiative positive, qui enclenche un engrenage. Il faudrait parvenir à un consensus avec l'administration mais tout cela requiert beaucoup d'énergie. »

« Faut-il reformuler le prescrit légal ? »

Monsieur Ceysens :

« Non, je ne crois pas. Tout texte est interprétable, même avec des spécialistes. On ne peut échafauder des textes à l'infini. Revenons au **consensus**, parlons ! »

« Les associations vous aident-elles vraiment ?

Ont-elles cette souplesse ou sont-elles des ayatollahs ? »

Monsieur Cruysmans :

« **Pour le projet Bella Vita, ce fut une révélation de travailler avec Plain-Pied.** C'est un secteur qui est tellement compliqué parce que le projet l'est. Les architectes ne savent pas à quel saint se vouer. Les administrations ont des difficultés à tout vérifier.

Nous avons déposé un permis pour une construction en zone bleue. La coopération a été très positive parce que nous avons Plain-Pied à nos côtés.

Grâce à ce travail ensemble, nous avons pu adapter pratiquement l'entièreté du projet en sachant que la réglementation ne s'applique qu'aux lieux accessibles au public mais une fois la porte franchie, c'est terminé. Tout un chacun peut opter pour une porte de 50 cm ! C'est une aberration compte tenu que nous aurons de plus en plus de populations qui auront des difficultés. Il est indispensable d'aller un niveau plus loin et, aujourd'hui, à l'exception de quelques promoteurs, il n'y a pas de prise de conscience. Or, intégrer l'accessibilité dès la conception du projet permet un moindre surcoût. **Dans le projet évoqué, rappelons qu'il est intergénérationnel mais surtout**

Colloque sur « Accessibilité = problème ? »

orienté vers les seniors, il était indispensable de faire des maisons adaptables où les personnes puissent vivre le plus longtemps possible.

C'est une intégration que nous ne pouvons pas faire seuls. Nous l'avons faite avec Plain-Pied qui nous a tenu la main dans l'évolution, au niveau du site pour concevoir les 3 km de voirie. On voulait des voiries sans bordures pour favoriser la mobilité mais en supprimant les bordures, on enlevait à la personne malvoyante un point de repère qui est justement la bordure...

Autant les architectes doivent connaître la réglementation, autant je pense également qu'être accompagné est indispensable, au même titre que cela se fait pour la stabilité, la sécurité... **Il faudrait faire intervenir un spécialiste de l'accessibilité.**

Monsieur Mernier :

« Je rejoins tout à fait ce qui a été dit sur le consensus et le conseil dès le départ. La coopération avec une association comme Plain-Pied est très favorable. Nous attendons des conseils, des aides à l'identification de solutions dans le respect d'une certaine rentabilité, d'un certain coût de construction. Ce que nous attendons sont des personnes qui voient les choses positivement et qui puissent expliquer, éventuellement à un Conseil d'administration, les dérogations choisies parce qu'il n'est pas toujours possible de tout faire. »

Madame Broeders :

« Nous avons également évolué au fil des dix dernières années. Avant le contrôle se faisait sur plans. Aujourd'hui, nous avons des architectes spécialisés et nous consultons. L'architecte, l'entrepreneur sont impliqués dans la recherche de solutions. Nous avons développé une large expertise des matériaux. **Ce n'est plus un contrôle mais un dialogue au cœur duquel la question posée est celle du mieux pour chaque usager. Ce ne sont pas seulement les architectes qui doivent prendre conscience mais aussi les fabricants des différents équipements des logements. Les personnes qui travaillent à l'accueil dans les banques devraient être formées à aider mais aussi informer. L'accessibilité ne se réduit pas à une transformation du bâti.** »

« Monsieur Blomme et Madame Pirard, y a-t-il une généralisation du recours à des experts extérieurs dans les communes ? »

« Nous le recommandons dès l'avant-projet. Mais les dimensions à prendre en considération sont de plus en plus multiples. »

Conclusion :

Monsieur Defoy conclut que le débat a été riche.

« Nous n'avons pas pu baliser l'ensemble de la problématique. Nous avons beaucoup parlé des personnes à mobilité réduite qui ne doivent pas se limiter aux personnes en chaise roulante. Il faut également penser aux personnes qui n'ont pas les capacités de comprendre les indications dans un bâtiment compte tenu de leur déficience intellectuelle ou visuelle, voire d'une autre nature. J'imagine qu'elles sont toutes au cœur de vos réflexions.

Nous aurions également pu parler de l'accessibilité en termes de services qui a été à peine effleurée. »

La salle est invitée à intervenir, à faire part de ses témoignages, questions et inquiétudes.

DEBAT

- **Association belge des paralysés – ABP – et Comité accessibilité Wallonie-Bruxelles :**
L'objet de notre association est d'aider les personnes à identifier les allocations auxquelles elles ont droit, les matériels et équipements qui leur sont utiles, à adapter leur environnement lorsqu'elles en changent (déménagement, vacances).
Au-delà, nous avons créé un Conseil consultatif pour handicapés qui tente d'élargir et d'approfondir la réflexion.
De nombreuses modifications sont possibles et des exemples sont mentionnés par l'intervenant : Place de St Josse, certains bureaux de poste, l'accès au cinéma de la place Flagey est bien réel mais la PMR se retrouve avec le nez sur l'écran...

Plain-Pied fait partie d'un collectif de 30 associations qui célèbreront le 3 décembre la Journée internationale des personnes handicapées et distribueront un badge pour sensibiliser notre société. L'association – ABP – est engagée dans l'organisation de la journée.
- **Passe-muraille :**
Son représentant est architecte et estime que sa formation a été insuffisante. Elle ne prête pas l'attention nécessaire aux personnes qui sont appelées à vivre dans le bâti que conçoit l'architecte. **Cette sensibilisation devrait se faire dès l'apprentissage scolaire.**
- On parle encore de « toilettes des handicapés », ne conviendrait-il pas de parler de toilettes accessibles aux handicapés ». **Le point d'insistance ne doit plus être la personne handicapée mais l'accessibilité.**
- **Maison des citoyens – espace d'accueil de l'administration à Namur :**
L'accueil ne peut se limiter aux PMR mais se doit d'être beaucoup plus large et nous n'avons pas d'organisme qui couvre un champ aussi étendu. Il faut promouvoir une réflexion plus globale. L'accueil doit s'élargir des PMR aux personnes souffrant d'un handicap mental, aux personnes confuses, aux personnes qui ne connaissent pas la langue...

En Flandre, la vision est plus large, les architectes se réunissent avec des PMR mais aussi des personnes âgées, des enfants...

Il faut donc travailler sur le conseil, où semble faire défaut un chaînon.
Il faut cependant pouvoir rester rationnel : une dalle en dur, imperméable, stable, être capable d'accueil des codes, etc. Ce sont des exigences multiples.
- **GAMAH**
On peut avoir une réflexion globale sur un projet. Si on s'adressait aux organismes de conseil que nous représentons avant d'établir le cahier des charges, nos organisations pourraient expliquer que si la stabilité est importante, elle ne requiert pas nécessairement que la dalle soit dure. Ce sont des points qui peuvent être abordés avant. **Le problème est celui de la**

Colloque sur « Accessibilité = problème ? »

correction d'un projet. Pourquoi faut-il indiquer où se trouve et comment aller au guichet d'accueil ? Pourquoi ne le trouve-t-on pas naturellement ? Tout dispositif artificiel vient combler, compenser ce qui n'est pas fait naturellement.

Si l'implication du conseil intervient dès l'avant-projet, on élimine la notion d'adaptation pour la remplacer par celle d'intégration. La correction coûte plus cher et pose de nombreux problèmes.

GAMAH a été qualifiée de trop intransigeante. Mais trop souvent des permis ont été octroyés parce que nous n'avons rien dit. Pendant de nombreuses années, les permis octroyés par la commune de Namur ont été conditionnés au respect des articles 414 et 415. Nous en avons analysé près de 300. Il n'y avait pas eu de corrections...La ville a décidé de ne plus conditionner l'octroi de ces permis mais d'exiger la modification des plans avant l'octroi du permis.

Mais on n'imagine toujours pas imposer des ascenseurs dans les écoles. Il n'y a pas un pouvoir organisateur qui ait l'argent nécessaire. Quand les enfants en chaise roulante pourront-ils aller comme les autres à l'école ?

Bloquer les permis est très dur et personne n'aime le faire. Associer les organismes de conseil dès le début de la réflexion est ce qu'il faut défendre.

En Flandre, 230 à 240 écoles vont être rénovées et y sera prévue l'accessibilité, notamment grâce à l'installation d'ascenseurs. Le cadre légal prévoit d'intégrer les ascenseurs dans toutes les soumissions à des appels d'offres.

Il est très positif d'entendre parler d'autres types de handicaps. L'accessibilité fait de plus en plus partie des incontournables. **La globalisation de l'accessibilité ne sera pas seulement assurée par des modifications architecturales, une remise en cause plus large sera nécessaire. La personne handicapée prend donc sa place dans la société.**

- L'architecte est soumis à des exigences de plus en plus nombreuses et strictes en matière de consommation énergétique, d'impact sur l'environnement. Toutes les normes lui sont imposées. Il doit se faire conseiller pour le PEB. **D'autres conseils – notamment, sur l'accessibilité - seraient les bienvenus mais tout cela représente des coûts pour l'architecte qu'il répercute sur le montant de ses honoraires.** Les marchés sont attribués sur des bases trop souvent faussées. La législation pourrait devoir changer pour que les prix soient plus raisonnables.
- **Bourgmestre d'Assesse :**
Quand je suis entré en fonction, la maison communale était inaccessible. Lorsque j'ai célébré le premier mariage en tant que bourgmestre, une grand-mère en larmes n'a pas pu participer au mariage de son petit-fils parce que la salle des mariages se trouvait à l'étage. **Nous avons rapidement assuré l'accessibilité du rez-de-chaussée aux PMR avec l'association Plain-Pied.**

J'ai fait changer la boîte aux lettres qui est désormais accessible sans sortir du véhicule.

Colloque sur « Accessibilité = problème ? »

Nous avons lancé un projet de construction de nouvelles maisons qui doivent être accessibles à tous les niveaux aux PMR pour obtenir des subsides. Ce devrait être une obligation pour une partie, au moins, des immeubles à logements multiples.

- **Prévoir les entretiens dans les budgets.**
- **Les bordures biseautées et chanfreinées encouragent les voitures à les utiliser comme aires de stationnement.**
- Si on avait des architectes conscientisés, on aurait accès au **conseil pour une valeur ajoutée**. Comment prévoir dans les programmes de formation une première prise de conscience ? Que le recours au conseil soit véritablement fonction d'une valeur ajoutée.
- **Les mentalités ont changé depuis 10 ans.** Les spécialistes devraient se retrouver de plus en plus autour de la table. Comment assurer un effet de contagion et qu'une continuité s'installe petit à petit ? Je ne connais pas le ratio de PMR dans les différentes activités par rapport aux personnes valides.
- **GAMAH** – responsable urbanistique
L'architecte doit être formé, sensibilisé. La commune doit vérifier les permis. Mais il faut aussi des sanctions lorsqu'il y a infraction aux articles 414 et 415.
- On est trop réactif, **pas assez proactif**.
- Tout bon architecte répond aux besoins, c'est une question de civisme, mais il le fait en s'imposant des limites. La sanction ne me paraît pas la meilleure méthode.
- La peine de prison est prévue en France où l'accessibilité a été très élargie, même aux handicapés psychiques.
La peine de prison existe également en Belgique.
- **Les handicaps sont de nature diverse et très différente** : les handicaps visibles et invisibles (Comment une personne malentendante est-elle informée d'un changement de voie dans une gare ? Comment une personne profondément dyslexique peut-elle lire des messages alors qu'elle ne sait pas lire ?)
- **Les PMR ont commencé à se considérer comme des consommateurs d'accessibilité, des clients, des demandeurs.**

CONCLUSION GENERALE

par Xavier Anciaux

Les grands axes de ce Colloque ont rappelé que :

- L'homme doit être au centre, l'enjeu est l'intégration humaine et l'autonomie en tant que projet de vie.
- La méthode doit être consensuelle, reposer sur la consultation, il faut se parler, communiquer.
- La formation des architectes est plus que nécessaire.
- L'accessibilité prendra de plus en plus d'importance avec le vieillissement de la population, il faudra donc la gérer également en termes de maintenance.
- Il faudrait se fixer des objectifs à atteindre et mesurer leur réalisation à l'aune d'indicateurs.
- La labellisation, la certification pourraient être utiles pour attester que tel bâtiment répond à certaines normes d'accessibilité.
- Le débat sur la sanction et la sensibilisation n'est pas épuisé. Il faut un Bob mais il faut également des sanctions.
- Il faut développer une vision plus globale.

Fin du Premier Colloque organisé par Plain-Pied avec l'aide de GAMAH et de l'AWIPH. « Il serait bon de recommencer une initiative similaire en 2012 pour se donner un moment d'évaluation, de concertation avec d'autres témoins positifs autour de la table, pour pouvoir avoir un débat plus ciblé sur certains aspects plus spécifiques, certaines tendances, certains handicaps et faire évoluer les consciences. L'accessibilité est une culture, quelque chose qui se partage... »

« Merci à tous pour votre témoignage positif. »



❖ **Compte rendu élaboré par CUM VERBIS.**

